

DESSINATEURS

20 NOVEMBRE 2018

CAP Mobilités Promotions

**Compte rendu
Complet**



IMPRIME DANS NOS LOCAUX PAR LE SYNDICAT NATIONAL DES PERSONNELS TECHNIQUES ADMINISTRATIFS ET DE SERVICE – CGT
MEDDE – METL PLOT I – 92055 – LA DEFENSE CEDEX – Tél. 01.40.81.83.12. – Fax. 01.40.81.83.16.
émail : Internet –sn-ptas-cgt.syndicat@i-carre.net – Intranet : carnet d'adresse – annuaire global équipement – Syndicat : Syndicat/SN PTAS CGT/AC

DIRECTEUR DE PUBLICATION : Ivan Candé
Visitez notre site internet : <http://www.snptas-cgt.net>

Déclaration à la CAP nationale des dessinateurs du 20 nov 2018

Madame la présidente,

Situation générale

Cette CAP va clôturer 4 ans de mandature qui ont été chargés d'événements divers au sein des ministères MTES (Ministère de Transition Écologique et Solidaire) ou MCTRCT (Ministère Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales) impactant les personnels et n'épargnant pas les Dessinateurs.

La remontée des propositions des préfets dans les régions (quand on peut les avoir) dans le cadre de AP2022 confirme nos craintes sur le démantèlement et l'appauvrissement des missions de l'état.

La CGT défend un service public de qualité pour tous, indispensable pour une société respectueuse des diversités territoriales, assurant ses missions au plus proche des citoyens et impulsant la transition écologique capitale pour l'avenir.

Encore faut-il que les effectifs suivent pour assurer ces missions.

Salaires et indemnitaires

Le Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations (PPCR) était censé apporter une amélioration de la situation des différents corps de fonctionnaires, avec entre autre un transfert de 15 à 30 euros de primes en 3 à 5 points d'indices et un échelon supplémentaire en fin de grade compensant les allongements de carrières.

Ces maigres avancées sont à mettre en comparaison des **tassements de grilles** qui ralentissent la progression de carrière **pour le plus grand nombre.**

Cet effet conjugué aux faibles écarts indiciaires de C à B conduisent même à des **inversions de carrière**, si bien que bon nombre d'agent en fin de carrière n'opte pas toujours pour une promotion puisque c'est la grille indiciaire qui compte pour la retraite.

Il en est de même du combat mené contre le RIFSEEP, la CGT a combattu cette mesure pas seulement au regard de l'année de retard des ISS mais surtout sur le principe de rémunération individuelle qui détricote l'objectivité induite par le statut.

La CGT invite les dessinateurs à consulter les revendications salariales et indemnitaires portées sur ce sujet par les candidats CGT aux élections du 6 décembre.

Reconnaissance des qualifications, Déroulement de carrières

La CGT s'est bagarrée pour faire reconnaître les compétences des agents au travers du plan de requalification.

Malgré l'absence de reconnaissance par l'administration de cette exigence à la hauteur des effectifs revendiqués, le ministère a tenté de reporter son application, obligeant encore vos représentants à intervenir auprès de la DRH pour en obtenir l'application.

Par conséquent, l'évolution du corps de dessinateur va encore se dégrader au cours des prochaines années notamment par une réduction des taux de promotion.

Pour l'année 2019, sur **208 promouvables** au grade de dessinateur en chef, **137 proposé(e)s**. Seulement **17 dessinateurs(trices)** seront promu(e)s.

L'exercice sera encore plus tendu l'année prochaine puisque le taux va encore baisser.

La CGT demande qu'un nouveau plan de requalification soit mis en œuvre.

Par ailleurs, les lauréats des concours font face à de graves complications une fois l'examen réussi.

D'abord, des difficultés financières pendant l'année d'école puis un éloignement géographique de leur famille, enfin, ils sont de plus en plus confrontés à des aléas de titularisation dus aux affectations.

La CGT revendique la prise en compte des critères sociaux pour l'hébergement des stagiaires pendant l'année d'école et leur première affectation.

Perspectives

Les élu(e)s CGT remercient les dessinateurs qui leur ont fait confiance pour défendre leurs situations, sur cette mandature. Mais il reste de nombreuses revendications à porter.

Nous invitons tous les dessinateurs à venir voter aux élections professionnelles du 6 décembre pour les candidats CGT, mais également de répondre présents aux prochains appels à mobilisation pour enfin établir le rapport de force essentiel pour stopper la casse de nos services.

ORDRE DU JOUR :

Promotion

Comme nous le disons dans la déclaration, cet exercice va encore faire beaucoup de déçu(e)s parmi les dessinateurs-(trices) non retenu(e)s et ce sera légitime.

Mais les taux sont là, implacables.

Suite à la réforme territoriale nous avons obtenu qu'il n'y ait plus de classement régional pour avoir une plus grande marge de manœuvre sur des dessinateurs isolés dans les petits services.

L'ancienneté dans le corps et la fonction reste notre priorité mais ce n'est pas suffisant pour départager puisque le nombre de dessinateurs avec plus au moins la même ancienneté sont plus nombreux que le nombre de promotion,

Nous essayons d'être juste sans être satisfait puisque la liste des non promus reste très longue.

La CAP a émis un avis favorable pour la Promotion au grade de dessinateur en chef les agents ci-dessous :

Région	NOM - Prénom	Service
Auvergne-Rhône-Alpes	CARRIERE Gérard	DDT 15
	WAGUET Eric	DDT 43
	RAMPELLO Francois	DDT 69
Bourgogne-Franche-Comte	WITZEL Eric	DDT 90
Bretagne	FRIARD dominique	DDT 35
Grand Est	KIPPEURT Emmanuel	DDT 54
Hauts-de-France	DEKEISTER Damien	DDTM 59
Ile-de-France	LEDET Pierre	DDT 77
	MARCHERON Eric	DRIEA
Normandie	PARIS Yvan	DDCS 50
Nouvelle Aquitaine	BONNET Franck	DDT 16
	BANDA Jean-Luc	DDT 23
Occitanie	TRONCO Anne-Marie	DDT 46
Pays de Loire	MENARD Henri	DDTM 44
PACA	CHEUNG-KIVAN-YEUN Marie-Joëlle	DIR Med
Martinique	MARIE-ROSE Louis-Michel	Collectivité Territoriale 972
CEREMA	CALSAT Franck	Dter Ouest

Mobilité

Nous ne savons pas encore si les CAP nationales de mutation seront supprimées et comment ça se passera dans les régions par la suite, mais pour les demandeurs, il est important de nous contacter en amont pour vous accompagner surtout dans les situations difficiles.

La CAP a émis un avis favorable pour la mobilité des agents ci-dessous :

NOM - Prénom	Service d'origine	Service d'accueil
Romain PRAT	DDT48/SEA/PACS	DDT 48/Pôle Centre
Laurent MARILLER	DREAL BFC/STM/DMOAR	DREAL BFC/SDDA DC Besançon
Christophe BOULANGER	CEREMA Dter Est	CEREMA Dter Est
Alexandre SCARRONE	DIRMED/SPEP	DEAL 971/SPACT

La CAP a émis un avis favorable pour la réintégration de :

NOM - Prénom	Service d'origine	Service d'accueil
Angélique TRIART	En disponibilité	DDT 52/UT Sud

Réorganisation de service

Ces mouvements doivent être validés par la CAP pour la mise en paiement des primes de restructuration en cas de mobilité géographique. Le vote est purement formel.

Recours CREPS

Un recours a été examiné.

Comme souvent, ces recours sont dus à des relations difficiles avec le supérieur hiérarchique direct.

Et c'est à ce moment que l'on se rend compte qu'il y a encore beaucoup de travail autour du dialogue et de l'écoute à l'échelle du service, ce qui génère évidemment des risques psycho-sociaux (RPS).

NB : les représentants de l'UNSA étaient une nouvelle fois absents.

Salutations fraternelles.

Vos élus CGT à la CAP nationale des dessinateurs

Sylvie BLANCKAERT - sylvie.blanckaert@seine-maritime.gouv.fr

Pierre RATINEAUD – pierre.ratineaud@dordogne.gouv.fr

Othmane SAADI – othmane.saadi@isere.gouv.fr